

CONSTRUCTION

Le rôle de l'architecte

Construire, rénover, aménager... L'architecte touche à tout, combine l'art et la technique, concilie ses aspirations esthétiques avec les impératifs du chantier et les possibilités budgétaires de ses clients. La profession est régie par une loi de 1939 stipulant que les travaux exigeant un permis d'urbanisme nécessitent le recours à un architecte. L'objectif de cette mesure était initialement de protéger le maître d'ouvrage en défendant ses intérêts face aux entrepreneurs.

Quand faire appel à un architecte ? Concrètement, on a besoin d'un architecte dès que l'on construit neuf (y compris dans le cadre de l'autoconstruction), mais aussi en cas de transformations importantes qui touchent à la stabilité ou à l'aspect extérieur d'un bâtiment. Pour des travaux plus légers (comme un abri de jardin ou une véranda), le recours à un architecte n'est pas obligatoire, sauf si un permis d'urbanisme est requis. Chaque Région possède une liste des travaux pouvant être réalisés sans l'aide d'un architecte. Pour en savoir plus, il y a lieu de contacter le service communal compétent. Côté portefeuille, une règle déontologique émanant de l'Ordre des architectes stipulait, jusqu'en 2003, que les honoraires de l'architecte devaient



s'élever à minimum 7 % de la somme du contrat d'entreprise pour une nouvelle construction, et à 12 % dans le cas d'une rénovation. Mais depuis, la Commission européenne a supprimé cette règle, estimant qu'elle était contraire au principe de libre concurrence. Aujourd'hui, la rémunération de l'architecte est donc fixée librement, en accord avec le maître d'ouvrage.

Quelles sont ses tâches ? L'architecte s'occupe de l'obtention du permis d'urbanisme. Ensuite, il donne ses directives aux entrepreneurs et veille à la bonne coordination des travaux. Il vérifie si tous les matériaux prévus dans le cahier des charges ont bien été utilisés. De même, il atteste que les travaux ont été exécutés en conformité avec le cahier des charges, et selon les instructions données lors de la réunion de chantier. Il est aussi res-

ponsable des visites et rapports de chantier, et du contrôle des factures intermédiaires et finales. Il doit par ailleurs informer sa clientèle des primes auxquelles elle a droit.

L'architecte, enfin, est une personne qui aide son client, le conseille et le renseigne quant aux aspects juridiques et financiers qui entourent le processus de construction.

Virginie Stassen

CHAUFFAGE

Un poêle à pellets « intelligent »

Voici le premier poêle à pellets de bois qui réagit automatiquement à la température ambiante et économise ainsi une grande quantité de combustible (40 % par rapport aux modèles traditionnels). 7 températures différentes sont programmables en 24h. De plus, même à 80 % de la puissance, il reste silencieux grâce à l'intégration optimale de la convection et de la ventilation. Un écran tactile assure par ailleurs le réglage, l'aperçu et les programmes. « Ce poêle à pellets peut désormais vraiment rivaliser avec tout type de chauffage », explique-t-on chez le producteur Flam de Saint-Trond. Avec une puissance de maximum 8 kW, il convient en outre aux besoins de puissance plus faibles de nos habitations toujours mieux isolées.



www.flam.be
V.S. IGA

SALLE DE BAINS

La douche plutôt que le bain ?

Depuis plusieurs années, Ideal Standard étudie notre comportement dans la salle de bains. « La baignoire n'est certainement pas reléguée aux oubliettes, explique Linda Goossens d'Ideal Standard Belgium. Elle aura toujours ses fervents adeptes, mais ce n'est plus un must pour se relaxer. Nous avons tellement étudié et amélioré les aspects de la douche qu'il existe une solution appropriée pour chaque desideratum et chaque espace. » S'il est statistiquement démontré que la douche est plus utilisée que le bain, il n'en reste pas moins que ce dernier conservera toujours ses inconditionnels !

V.S.

CUISINES

Pour mieux visualiser son projet...

Ixina vient d'ouvrir un nouvel espace de 730 m² à Louvain. Au-delà d'un magasin de cuisines, il s'agit avant tout d'un nouveau concept. Les clients peuvent désormais visualiser leur projet en 3D et « vivre » ainsi leur future cuisine en avant-première. Le magasin expose une trentaine de modèles. Dans chaque espace, un écran TV propose les différents accessoires, couleurs, prix et promotions du matériel exposé. Enfin, l'Atelier, un espace situé au centre du magasin, offre un aperçu des fonctionnalités et aménagements possibles : robinetterie, éviers, poignées, éclairage, etc. de façon interactive.

V.S.